

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 442

23 mars 2007

SOMMAIRE

Albatros Investment Participation S.A. ..	21171	Laboratoires Réunis Junglinster	21187
Anastacia S.A.	21179	Lagrange Distribution S.A.	21187
Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l. ..	21177	Lendit Drogenbos S.A.	21178
Benelux Centres Commerciaux S.A.	21187	Le Taha Estate S.à r.l.	21188
Business Commercialisation Gestion S.A.	21216	Lusol S.A.	21190
Callisto Holding S.A.	21215	Lux-Wood S.A.	21190
Cameron Balloons Luxembourg	21206	Lux-Wood S.A.	21191
Cameron Balloons Luxembourg	21206	Macropus S.à r.l.	21170
Cameron Balloons Luxembourg	21206	Majainvest S. à r.l.	21197
Cameron Balloons Luxembourg	21207	Majainvest S. à r.l.	21203
Cameron Balloons Luxembourg	21207	Mare-Lux S.A.	21170
E.I.B. S.à.r.l. (Electricité Industrielle et Bâ- timents)	21194	Mare-Lux S.A.	21170
Euroflight S.à.r.l.	21176	Mare-Lux S.A.	21171
Euroflight S.à.r.l.	21179	Mare-Lux S.A.	21171
Euroflight S.à.r.l.	21179	Mare-Lux S.A.	21171
F.B.K Management S.à.r.l.	21195	Mister Minit Luxembourg s.à r.l.	21177
Fercap S.A.	21187	M.M.M. Finance S.à r.l.	21205
Fersach S.A.	21191	MRO S.A.	21207
FINDEMAT (Européenne de Matériel) S.A.	21189	Olga Barbadori & Cie	21216
Fin Social S.A.	21189	Padeco Invest S.A.	21186
Freemind Holding S.A.	21188	Peristal S.A.	21176
Freighter Leasing S.A.	21200	Plasticbase SA	21194
Glacier Investment I Holdings	21176	Prefueled.Com - Denmark S.à r.l.	21172
Groupe Medi Contract S.A.	21172	RP3 (Lux) 4 Sàrl	21193
Gru - Lux s.à.r.l.	21190	SGAM AI Equilibrium Fund	21172
Information & Communication Technolo- gies Europe S.A.	21177	Société de Réalisation et de Construction Immobilières Luxembourg S.A.	21216
Information & Communication Technolo- gies Europe S.A.	21178	Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l.	21214
Investtours S.A.	21179	Steeple Asset Holding S.A.	21209
Investtours S.A.	21186	Steeple Asset S.A.	21209
Jacof S.à.r.l.	21177	Talo Holding S.A.	21186
Kirchten Investment S.A.	21198	Valmathy S.A.	21194
Kodikama S.A.	21178	Vendôme Participations Holding S.A.	21193
Küchengalerie GmbH	21204	Zodiac Europe Holding S.A.	21176

Mare-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.985.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019633/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08241. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Mare-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.985.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019634/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08243. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Mare-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.985.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019635/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08246. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Macropus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.819.

Changement suivant le contrat de cession d'actions du 8 décembre 2006

Ancien actionnaire unique:

- ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Nouvel actionnaire unique:

- LB UK RE HOLDINGS LIMITED, R.C. Royaume Uni n ° 5347966, 25 Bank Street, GB-E14 5LE Londres, Royaume
Uni

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour MACROPUS S.à r.l.

C. Fasbender

Gérant

Référence de publication: 2007019798/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Mare-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.985.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019636/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08248. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070012893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Mare-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.985.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019637/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08250. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070012894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Mare-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.985.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019638/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08256. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070012896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Albatros Investment Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 102.992.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2006

«Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes SOFINTER GESTION S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106316, pour une nouvelle période de trois ans.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.»

Niederanven, le 1^{er} juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007019862/820/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01121. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070013538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

SGAM AI Equilibrium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.912.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.
Pour SGAM AI Equilibrium Fund
EURO-VL LUXEMBOURG S.A.
Corporate and domiciliary agent
Signatures

Référence de publication: 2007019639/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05873. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Groupe Medi Contract S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 102.223.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019641/278/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08456. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Prefueled.Com - Denmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 113.878.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

PREFUELED.COM-ONLINE MUSIC STORE S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 110.434, hereby represented by MANACOR (LUX-EMBOURG) S.A., itself represented by Mr. Patrick Van Denzen and Mr. Frank Verdier, with professional address Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 28th, 2006.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of PREFUELED.COM-DENMARK S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.878, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the notary Paul Bettingen, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) of December 29th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 814 of April 24th, 2006. The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the same notary of March 29th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1558 of August 16th, 2006.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the Company's issued capital by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500)

shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each to twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2 To issue five hundred (500) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription of these newly issued shares by F GROUP A/S, acting in capacity of subscriber by à contribution in cash and in kind, as relevant, the latter consisting of a contribution of a loan receivable.

4 To amend article 5 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5 Statutory appointments.

6 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions, each time unanimously adopted:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's issued capital by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each to twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Shareholder resolves to issue, with immediate effect, five hundred (500) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date hereof.

Subscription

There now appeared F GROUP A/S, governed by the laws of Denmark, with registered office at Oster Alle 56, DK-2100 Copenhagen, represented by Mr. Michael Ksaer and Mr. Jürgen Mortensen, prenamed, by virtue of a proxy given on November 28th, 2006, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

F GROUP A/S, declared to subscribe for five hundred (500) new shares of the Company and to make payment by a contribution in cash in amount of three hundred sixty-one thousand five hundred and fifty-two euros and sixty-five cents (EUR 361,552.65) and to make payment by a contribution in kind (contribution of a loan receivable) in amount of one hundred and seventy-five thousand euros (EUR 175,000.-). Five hundred twenty-four thousand and fifty-two euros and sixty-five cents (EUR 524,052.65) will be put on a share premium account.

F GROUP A/S, acting through its duly appointed attorney-in-fact declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of its contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the company.

The Shareholder declared that the value of the Shareholder Loan has been certified by a declaration of the recipient Company signed on 28 November, 2006, signed by Mr. Christian Marstrander, in his capacity as Manager A of the Company, which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The total contribution made to the Company by the subscribing Shareholders consequently represents an aggregate amount of five hundred thirty-six thousand five hundred and fifty-two euros and sixt-five cents (EUR 536,552.65).

Third resolution

The Shareholder resolves to accept the subscription of five hundred (500) new shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by F GROUP A/S.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Capital. (1st paragraph).** The capital of the Company is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

Fifth resolution

The Shareholder resolves to appoint as new managers of the Company in addition to the current manager, with immediate effect and for an unlimited duration:

- Mr. Kim Lauritsen, residing professionally at Oster Alle 56, DK-2100 Copenhagen (manager A);
- Mr. Jürgen Mortensen, residing professionally at Oster Alle 56, DK-2100 Copenhagen (manager A);

- Mr. Sören Johansen, residing professionally in Denmark, DK-8000 Arthurs C, Søndergade 8 (manager B).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 6,300.-.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PREFUELED.COM-ONLINE MUSIC STORE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.434, représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., elle-même représentée par Messieurs Patrick Van Denzen et Marco Dijkerman, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 28 novembre 2006.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est la seule associée de PREFUELED.COM-DENMARK S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 113.878, ayant son siège social au 2, rue Jean Hackin, L-1746 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 814 du 24 avril 2006. Les Statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte du même notaire soussigné en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1558 du 16 août 2006.

III. La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2 Emission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de cinq cents (500) parts sociales à mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la décision prise par les associés de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par F GROUP A/S, en sa capacité de souscripteur, par apport en espèces et en nature, tel qu'applicable, ce dernier consistant en contribution d'un emprunt recevable.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

5 Nominations statutaire.

6 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Associée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'Associée décide d'émettre, avec effet immédiat, cinq cents (500) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de cinq cents (500) parts sociales à mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la présente.

Souscription

F GROUP A/S, une société régie par le droit du Danemark, ayant son siège social au Oster Alle 56, DK-2100 Copenhagen, se présente, représentée par Messieurs Michael Ksaer et Jürgen Mortensen, prémentionné, agissant en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

F GROUP A/S déclare souscrire à cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la Société et libérer en partie ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de trois cent soixante et un mille cinq cent cinquante-deux euros et soixante-cinq cents (EUR 361.552,65) et en une autre partie par un apport en nature consistant en une contribution d'un emprunt recevable d'un montant de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-). Cinq cent vingt-quatre mille cinquante-deux euros et soixante-cinq centimes (EUR 524.052,65) seront attribués à un compte prime d'émission.

F GROUP A/S, agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé, a déclaré que l'apport est libre de tous gages, sûretés ou garanties, au cas échéant, et qu'il ne subsiste aucun empêchement au libre transfert de la contribution à la Société sans aucune restriction ou limitation et que de valides instructions ont été données afin d'entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à l'accomplissement du transfert valide de l'apport à la Société.

L'Associée déclare que la valeur du Prêt d'Associé a été certifiée par une déclaration d'apport de la Société bénéficiaire des apports signée le 28 novembre 2006 par M. Christian Marstrander, en sa qualité de gérant A de la Société, laquelle déclaration d'apport restera annexée au présent acte pour être soumise, avec ledit acte, aux formalités de l'enregistrement.

La totalité des apports faits à la Société représente un apport d'un montant total net de cinq cent trente-six mille cinq cent cinquante-deux euros et soixant-cinq centimes (EUR 536.552,65).

Troisième résolution

L'Associée décide d'accepter la souscription de cinq cents (500) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par F GROUP A/S.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associée décide de nommer comme nouveaux gérants de la société, en plus du gérant actuel, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Kim Lauritsen, avec adresse professionnelle à Oster Alle 56, DK-2100 Copenhagen (gérant A);
- Monsieur Jürgen Mortensen, avec adresse professionnelle à Oster Alle 56, DK-2100 Copenhagen (gérant A);
- Monsieur Sören Johansen, avec adresse professionnelle à Sondergade 8, 8000 Arthus C, Danmark (gérant B).

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 6.300,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, F. Verdier, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 décembre 2006, vol. 471, fol. 33, case 3. — Reçu 5.365,52 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021549/5770/192.

(070014588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Zodiac Europe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 31.466.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZODIAC EUROPE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007019648/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08298. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Peristal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.080.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERISTAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007019650/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08292. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Glacier Investment I Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 111.638.

Le bilan pour la période du 24 octobre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019682/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08339. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Euroflight S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.164.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007019733/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06571. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Jacof S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.068.

Le bilan pour la période du 13 juillet 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019684/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08329. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Mister Minit Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11B, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 19.334.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour MISTER MINIT LUXEMBOURG S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007019726/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06983. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Information & Communication Technologies Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 84.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour INFORMATION & COMMUNICATION TECHNOLOGIES EUROPE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019727/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01444. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.881.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019730/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08333. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Information & Communication Technologies Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour INFORMATION & COMMUNICATION TECHNOLOGIES EUROPE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019728/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01446. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Lendit Drogenbos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour LENDIT DROGENBOS S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019729/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04799. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Kodikama S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.548.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., Luxembourg, L-1412, 16, rue Dante.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Fait à Luxembourg

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019869/657/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Euroflight S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.164.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007019734/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06572. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Euroflight S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.164.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007019735/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06574. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Investtours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.893.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019736/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08251. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Anastacia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.766.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of January,

Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

ECOREAL S.A., a public limited company, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register under section B and number 38,875,
duly represented by two of its directors, namely Mr Raphaël Rozanski and Mr Paul Marx, both residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of ANASTACIA S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of May at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve;

this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on 31 December 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe to all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
2. The following is appointed director:

Mr Paul Marx, «docteur en droit», born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 November 1947, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register under section B and number 58,545.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

ECOREAL S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Raphaël Rozanski et Monsieur Paul Marx, les deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ANASTACIA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un actionnaire unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par telefax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:
 - Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 novembre 1947, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., avec siège social au L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 58.545.
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.
5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 157S, fol. 34, case 9. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007021458/227/345.

(070014987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Investtours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.893.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019738/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08242. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Padeco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 58.436.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019739/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07267. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Talo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.243.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019740/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07270. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Laboratoires Réunis Junglinster, Société Civile.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg E 240.

Suite à différentes cessions acceptées par les associés et la société, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Bernard Weber, médecin, demeurant à L-5885 Hesperange, 329, route de Thionville	100 parts sociales
2) Monsieur François Hastert, chimiste, demeurant à L-6559 Girst, 2, Duerfstrooss	40 parts sociales
3) Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien, demeurant à L-6188 Gonderange, 10, op der Tonn	40 parts sociales
4) Monsieur Udo Margraff, pharmacien-biologiste, demeurant à L-8094 Bertrange, 42, route de Strassen	20 parts sociales
Total:	200 parts sociales

Junglinster, le 20 septembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007021153/6261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Benelux Centres Commerciaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.531.

Le bilan au 31 mars 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019743/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Lagrange Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.037.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019744/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08290. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Fercap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.902.

Ex

9 janvier 2007

1. La démission de Monsieur Vincenzo Arno¹ de son poste d'administrateur est acceptée

2. Monsieur Mohammed Kara, expert comptable, né le 21 juillet 1954, à Oum Toub Denaira (Algérie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
FERCAP S.A.
M.-F. Ries-Bonani / A. de Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007019807/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Freemind Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.182.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

tenue au siège social à Luxembourg, le 9 janvier 2007

1. La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur est acceptée.

2. Monsieur Georges Diederich, Administrateur de sociétés, né le 19 mars 1936, à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
FREEMIND HOLDING S.A.
M.-F. Ries-Bonani / A. de Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007019808/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Le Taha Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.635.

L'an deux mille sept, le seize janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- GRAND BAIE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, ici représentée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 décembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Monsieur Jean Faber, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Jean Faber, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée LE TAH A ESTATE S.à r.l., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 552 du 16 mars 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 662 du 31 mars 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.635, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933, concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de deux cent trente-et-un mille (231.000) parts sociales, en date du 28 décembre 2005, faite par la société de droit britannique MILDURA TRADING LIMITED, ayant son siège social à GB-Londres SW1Y 6AW, 86 Jermyn Street, St. James, à la société GRAND BAIE S.A., prénommée.

2. La société GRAND BAIE S.A., prénommée, est dès lors l'unique associée de la société.

3. Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-trois millions cent douze mille cinq cents euros (EUR 23.112.500,00), représenté par deux cent trente et un mille cent vingt-cinq (231.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.

Les deux cent trente et un mille cent vingt-cinq (231.125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, GRAND BAIE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.»

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157S, fol. 39, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007021463/227/46.

(070014976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

FINDEMAT (Européenne de Matériel) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.202.

Le Siège est dénoncé avec effet immédiat.

Clervaux, le 25 janvier 2007.

J. Delree

Expert Comptable

Référence de publication: 2007019816/5663/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08962. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Fin Social S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 78.858.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions des associés de la Société du 29 décembre 2006

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 29 décembre 2006 à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

FIN SOCIAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019823/320/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Lusol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 88.470.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 octobre 2006 à 10:00 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Michal Wittmann, Monsieur Klaus Krumnau et de Madame Sylvie Abtal Cola de leur poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée révoque le commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Davide Murari, employé privé, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé et Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, tous avec adresse professionnelle 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dans l'année 2010.

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dans l'année 2010: ALTER AUDIT S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 8, av de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour l'exactitude de l'extrait

Signature

Référence de publication: 2007019896/2195/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Gru - Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 5, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 96.179.

—
Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2006

Résolution

L'Assemblée Générale approuve la nomination aux postes de gérants administratifs pour une durée illimitée de

- Madame Sandra Fernandes, domiciliée 5, rue du Cimetière, à L-9099 Ingeldorf

- Monsieur Filipe Fernandes, domicilié Bamertal, 20, à L-9209 Diekirch

La société sera engagée soit par la signature unique du gérant technique Monsieur Lavadeira José soit par la signature conjointe du gérant technique Monsieur Lavadeira José et de la signature d'un des gérants administratifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

J. Lavadeira.

Référence de publication: 2007019864/578/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Lux-Wood S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 57.646.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019865/657/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Lux-Wood S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.646.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2000

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019867/657/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Fersach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.105.

In the year two thousand and seven, on the ninth of January.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FERSACH S.A., a société anonyme having its registered office in Mamer, 106, route d'Arlon, incorporated by a deed of notary Jacques Delvaux, before residing in Esch-sur-Alzette dated October 12th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 43 of January 27th, 1995 and modified for the last time by deed of notary Jacques Delvaux, residing in Luxembourg on July 14th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 622 of November 7th, 1997.

The meeting is presided by Mr. Pieter van Nugteren, private employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Ms. Christel Alabrese, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Magali Zltella, private employee, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the company from L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon to L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;
2. Amendment of Article 2 of the articles of incorporation.
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, to L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Second resolution

The meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 2.** The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors. »

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERSACH S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 12 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 43 du 27 janvier 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 622 du 7 novembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christel Alabrese, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert,

2. Modification de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L- 8210 Mamer, 106, route d'Arlon, à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. van Nutgeren, C. Alabrese, M. Zitella, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2007. REM 2007 122. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021548/5770/99.

(070014596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Vendôme Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.348.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007019872/219/14.

(070013549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

RP3 (Lux) 4 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.412.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007019874/227/12.

(070013546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Plasticbase SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87ème Division.

R.C.S. Luxembourg B 118.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 janvier 2007.

R. Arrendorff

Notaire

Référence de publication: 2007019881/218/12.

(070013483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E.I.B. S.à.r.l. (Electricité Industrielle et Bâtiments), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5869 Alzingen, 18, rue Pierre Stein.

R.C.S. Luxembourg B 56.871.

Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2006

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire:

- Monsieur Donato Tedesco, demeurant à L-6951 Olingen, 17, rue de Flaxweiler, et

- Madame Rita Tedesco-Ceccacci, demeurant à L-6951 Olingen, 17, rue de Flaxweiler

Les associés décident de transférer le siège social de L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée,

à l'adresse suivante: L-5869 Alzingen, 18, rue Pierre Stein.

Alzingen, le 22 décembre 2006.

D.Tedesco / R. Tedesco-Ceccacci.

Référence de publication: 2007019898/820/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Valmathy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 82.063.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 décembre 2006

1. Décision des actionnaires de mettre fin au mandat des administrateurs nommés en date du 31 mars 2006:

- MYDDLETON ASSETS LTD,

- LANGCRAFT INVESTMENT LIMITED

- FIDUGROUP HOLDING SAH

2. Décision des actionnaires de retirer le mandat d'administrateur-délégué à la société FIDUGROUP HOLDING SAH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour M^e Kronshagen empêché

Signature

Avocat

Référence de publication: 2007019967/289/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

F.B.K Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.739.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Fabrizio Bei, indépendant, demeurant à L-4622 Differdange, 47, rue Pierre Martin,
- 2.- Monsieur Antoine Kossoko, indépendant, demeurant à L-3850 Schifflange, 115, avenue de la Libération,
3. - Monsieur João Paulo Farrajota Ferreira Café Figueiras, employé privé, demeurant à L-4609 Nieder Korn, 39, rue des Ligures.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} .- Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de F.B.K MANAGEMENT S.à.r.l.

Art. 3. La société a pour objet le recrutement de joueurs de football, la gestion de leur carrière, ainsi que la négociation du transfert de joueurs avec les clubs de football.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-), chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Fabrizio Bei, prredit	60
2.- Monsieur Antoine Kossoko	20
3.- Monsieur João Paulo Farrajota Ferreira Café Figueiras, prredit	<u>20</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettant pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, ne raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives ou passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 800,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Antoine Kossoko, prèdit.

2.- Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrizio Bei, prèdit.

3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4.- L'adresse du siège social de la société est établie à L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Bei, A. Kossoko, J. P. Farrajota Ferreira Café Figueiras, A. Biel.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2007, vol. 924, fol. 41, case 5. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007020766/203/112.

(070014243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Majainvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 112.293.

Im Jahre zweitausendsechs, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Jafar Al Bamerni, Geschäftsmann, wohnhaft in D-53424 Oberwinter, Siebengebirgsweg 42 (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Hans-Joachim Gernert, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 12. Dezember 2006, welche einer Urkunde des unterzeichnenden Notars vom heutigen Tage (Repertorium Nummer 23.283) beigelegt bleibt.

Der Komparent erklärt, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAJAINVEST, S.à r.l., mit Sitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Wecker, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 112.293, gegründet wurde gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 1. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 457 vom 2. März 2006.

Der Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft MAJAINVEST, S.à r.l., fasst somit folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Herr Jafar Al Bamerni, vertreten wie vorerwähnt, alleiniger Gesellschafter der MAJAINVEST S.à r.l., überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens Sechshundertfünfundzwanzig (625) Anteile in der Gesellschaft MAJAINVEST, S.à r.l., an Frau Maria Magdalena genannt Marlene Al Bamerni geborene Lonsdorfer, Hausfrau, geboren in Gerlingen/Olpe (Deutschland), am 8. Juni 1948, wohnhaft in D-53424 Oberwinter, Siebengebirgsweg 42 (Deutschland), welche hier anwesend ist und die Anteilsübertragung annimmt, wie zwischen den Parteien vereinbart.

Laut Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft MAJAINVEST, S.à r.l., vom 1. Dezember 2005, welches weder einregistriert noch im Mémorial C veröffentlicht wurde, wurde die Gesellschaft FAMILY TRUST MANAGEMENT EUROPE S.A., mit Sitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Wecker, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 111.194, als alleiniger Geschäftsführer ernannt. Vorerwähntes Protokoll wird, nachdem es durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit ihr einregistriert zu werden.

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft MAJAINVEST, S.à r.l., nimmt die Gesellschaft FAMILY TRUST MANAGEMENT EUROPE S.A., mit Sitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Wecker, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 111.194, hier vertreten durch das Verwaltungsratsmitglied, nämlich den vorgenannten Herrn Hans-Joachim Gernert, und den Geschäftsführer Herrn Johannes Magar, wohnhaft in Beckingen (Deutschland), die vorgenannte Abtretung von sechshundertfünfundzwanzig (625) Gesellschaftsanteilen, im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an alles Vorstehende beschliessen die Gesellschafter dem Artikel 6 folgenden neuen Wortlaut zu geben:

« **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt Einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), eingeteilt in Eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100,-).

Die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- Herr Jafar Al Bamerni, sechshundertfünfundzwanzig Anteile	625
- Frau Marlene Al Bamerni, sechshundertfünfundzwanzig Anteile	625
Total: eintausendzweihundertfünfzig Anteile	1.250

Dem amtierenden Notar wurde nachgewiesen, dass der Gesellschaft das gezeichnete Kapital zur Verfügung steht.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ein tausend zweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Gernert, J. Al Bamerni geborene Lonsdorfer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 96, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Januar 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020838/202/58.

(070014266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Kirchten Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.725.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société TRENTPARK LLC, société de droit américain, ayant son siège social au 400, 7th Street NW, Suite 101, 20004 Washington DC, USA,

2. La société JENKINS EQUITIES CORP., établie et ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands,

toutes deux représentées par Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé données le 16 janvier 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KIRCHTEN INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société TRENTPARK LLC, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2. La société JENKINS EQUITIES CORP., mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total : 3.100 actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs
 - Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-La-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey;
 - Monsieur Philippe Naveaux, employé, né à Saint Mard (Belgique), le 14 juillet 1975, demeurant à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey;
 - Monsieur Denis Gérard T. Mailleux, employé privé, né à B-Ottignies-Louvain L-N, le 8 octobre 1979, demeurant à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
 - Monsieur Jean Naveaux, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 50.564.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Fr. Collot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 64, case 6. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007020814/220/140.

(070013991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Freighter Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.986.

In the year two thousand six, on the eighteenth of December,
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FREIGHTER LEASING S.A., a société anonyme having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Register

of commerce of Luxembourg section B, number 121.986, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 30th of November 2006, in the process of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting is presided by Sandra Schenk, private employee, residing professionally at Senningerberg, who appointed as secretary Christina Schmit, private employee, residing professionally at Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Eric Delloye, attorney at law, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. amending article 5 of the articles of incorporation, in order to amend the numbers of the Class GCV Preference Shares, the Class MCV Preference Shares and the the Class PCV Preference Shares, mentioned in the authorized capital, without however changing the total number of Preference Shares; and

2. amending article 7 of the articles of incorporation, in order to amend the preference rights attached to the non-voting Preference Shares and to amend the preferential and payable dividend to which they entitle.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 5, paragraph 2 of the articles of incorporation, which will as of now be as follows:

«The authorised capital, including the issued share capital, of the Company is set at fifty seven thousand US dollar (USD 57,000.00) represented by:

- nine thousand (9,000) Class A Shares;
 - six thousand (6,000) Class B shares;
 - six thousand (6,000) Class C shares;
 - six thousand (6,000) Class D shares;
 - three hundred ninety four (394) Class GCV Preference Shares;
 - five hundred thirty eight (538) Class MCV Preference Shares; and
 - five hundred sixty eight (568) Class PCV Preference Shares,
- each having a nominal value of two US dollar (USD 2.00).»

Second resolution

The general meeting decides to amend article 7 of the articles of incorporation, which will as of now be as follows:

«The Class GCV Preference Shares, Class MCV Preference Shares and Class PCV Preference Shares will be preference shares without voting rights in the sense of articles 44 and 45 of the Law of 10 august 1915 on commercial companies, as amended from time to time. Therefore they have the following preference rights:

- in the event dividends are distributed, each of the Class GCV Preference Shares, Class MCV Preference Shares and Class PCV Preference Shares is entitled to receive a preferential and payable dividend of seven point seven eight two percent (7.782%) calculated on their nominal value, plus an additional dividend of seven point seven eight two percent (7.782%) calculated on the share premium paid upon issuance of such preference shares, without prejudice to their right in any profit surplus;

- in the event of liquidation or dissolution of the Company, each of the Class GCV Preference Shares, Class MCV Preference Shares and Class PCV Preference Shares grant a preferential right to the repayment of their nominal value plus any share premium paid upon issuance of such preference shares; and

- in the event of a redemption or cancellation of any of the Class GCV Preference Shares, Class MCV Preference Shares and Class PCV Preference Shares, such preference shares must be redeemed at the nominal value plus any share premium paid upon issuance of such preference shares.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately one thousand euros (EUR 1,000.00).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme FREIGHTER LEASING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 121.986, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 novembre 2006, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Christina Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Eric Delloye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. changement de l'article 5 des statuts, afin de modifier le nombre mentionné dans le capital autorisé des Actions Privilégiées de Classe GCV, des Actions Privilégiées de Classe MCV et des Actions Privilégiées de Classe PCV, sans toutefois modifier le nombre total des Actions Privilégiées; et

2. changement de l'article 7 des statuts, afin de modifier les droits privilégiés des Actions Privilégiées sans droit de vote et de modifier le droit au dividende privilégié et récupérable conféré aux Actions Privilégiées.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, paragraphe 2 des statuts, qui sera dorénavant libellé comme suit:
«Le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à cinquante sept mille US dollars (USD 57.000,00) représenté par:

- neuf mille (9.000) Actions Classe A;
- six mille (6.000) Actions Classe B;
- six mille (6.000) Actions Classe C;
- six mille (6.000) Actions Classe D;
- trois cent quatre-vingt-quatorze (394) Actions Privilégiées de Classe GCV;
- cinq cent trente-huit (538) Actions Privilégiées de Classe MCV; et
- cinq cent soixante-huit (568) Actions Privilégiées de Classe PCV, chacune d'une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,00).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts, qui sera dorénavant libellé comme suite:

«Les Actions Privilégiées de Class GCV, les Actions Privilégiées de Class MCV et les Actions Privilégiées de Class PCV seront des actions privilégiées sans droit de vote au sens des articles 44 et 45 de la loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ainsi, elles ont les droits privilégiés suivants:

- en cas de distribution de dividendes, chacune des Actions Privilégiées de Class GCV, des Actions Privilégiées de Class MCV et des Actions Privilégiées de Class PCV confèrent le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant

à un pourcentage de sept virgule sept huit deux pourcent (7,782%) de leur valeur nominal, plus un dividende additionnel de sept virgule sept huit deux pourcent (7,782%) de la prime d'émission payée lors de l'émission de ces actions privilégiées, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéficiaires;

- en cas de liquidation ou dissolution de la Société, chacune des Actions Privilégiées de Class GCV, des Actions Privilégiées de Class MCV et des Actions Privilégiées de Class PCV confèrent un droit privilégié au remboursement de leur valeur nominale plus toute prime d'émission payée lors de l'émission de ces actions privilégiées; et

- en cas de rachat ou annulation d'une ou plusieurs des Actions Privilégiées de Class GCV, des Actions Privilégiées de Class MCV ou des Actions Privilégiées de Class PCV, ces actions privilégiées doivent être rachetées à leur valeur nominale plus toute prime d'émission payée lors de l'émission de ces actions privilégiées.»

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Schenk, C. Schmit, E. Delloye, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 96, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020834/202/144.

(070014059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Majainvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.293.

Im Jahre zweitausendsechs, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Jafar Al Bamerni, Geschäftsmann, wohnhaft in D-53424 Oberwinter, Siebenbergsweg 42 (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Hans-Joachim Gernert, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 12. Dezember 2006,

welche nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

Der Kompartent erklärt, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAJAINVEST, S.à r.l., mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 112.293, gegründet wurde gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 1. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 457 vom 2. März 2006.

Der Kompartent, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft MAJAINVEST, S.à r.l., fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) zu bringen, dies durch die Schaffung von eintausendeinhundertfünfundzwanzig (1.125) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile.

Die eintausendeinhundertfünfundzwanzig (1.125) neuen Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Jafar Al Bamerni, vorgeannt, gezeichnet.

Die gesamten eintausendeinhundertfünfundzwanzig (1.125) neuen Anteile wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Nachweis der Einzahlung von einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500,-) dem Notar bei gegenwärtiger Urkunde erbracht wurde.

Somit hat die Gesellschaft nunmehr ein Kapital von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an alles Vorstehende beschliesst der Gesellschafter dem Artikel 6 folgenden neuen Wortlaut zu geben:
« **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100,-). Die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile wurden von Herrn Jafar Al Bamerni gezeichnet.

Dem amtierenden Notar wurde nachgewiesen, dass der Gesellschaft das gezeichnete Kapital zur Verfügung steht.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf zweitausenddreihundert Euro (EUR 2.300,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Gernert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 96, case 8. — Reçu 1.125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Januar 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020839/202/51.

(070014263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Küchengerie GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 39.110.

Im Jahre zweitausendundsechs, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

C.O.R.A. SOPARFI S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, unter Nummer B 117.546,

hier vertreten durch seinen Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Helmut Regnery, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54518 Niersbach, 10 auf der Acht, welcher die Gesellschaft unter seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann.

C.O.R.A. SOPARFI S.A. ist der alleinige Gesellschafter und Inhaber der gesamten einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfund-zwanzig (125,-) Euro, bildend das Gesellschaftskapital von zwölftausend fünf hundred (12.500,-) Euro der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KÜCHENGALERIE, GmbH, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, im Amtssitze zu Bettemburg, am 13. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 257 vom 13. Juni 1992, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, unter Nummer B 39.110.

Die Satzungen wurden zuletzt abgeändert durch Gesellschafterbeschluss unter Privatschrift vom 17. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 411 vom 14. März 2002.

Welcher Komparent ersucht den instrumentierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I) Der Gesellschafter erklärt sich hier zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden, zu welcher sie sich als gültig einberufen betrachtet. Er erklärt ausdrücklich auf die Einhaltung der statutarisch festgelegten Formen, was die Einberufung, die Abhaltung und die Beschlussfassung der Versammlung angeht, zu verzichten.

II) Gemäss Urkunde aufgenommen vom instrumentierenden Notar am heutigen Tage, vor gegenwärtiger Urkunde, hat Herr Helmut Regnery, vorgenannt, seine gesamten einhundert (100) Anteile, die er in der Gesellschaft KÜCHENGALERIE, GmbH, hielt, zwecks Kapitalerhöhung durch Einbringung zum Nominalwert übertragen an C.O.R.A. SOPARFI S.A., vorgenannt.

Für soweit als notwendig beschliesst der Gesellschafter vorgenannter Übertragung von Gesellschaftsanteilen zuzustimmen.

III) Herr Helmut Regnery, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft KÜCHENGALERIE, GmbH, erklärt diese Übertragung von Gesellschaftsanteilen in Gemässheit von Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 im Namen der Gesellschaft anzunehmen.

IV) Infolge dieser Übertragung von Gesellschaftsanteilen beschliesst der Gesellschafter Artikel sechs der Satzung abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundert fünfundsanzig Euro (125,-), vollständig eingezahlt. Diese Anteile gehören alle C.O.R.A. SO-PARFI S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.»

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlassd gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden auf ungefähr Eintausend (1.000,-) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen in Münsbach, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparanten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Regnery, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 95, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Januar 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020840/202/52.

(070014262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

M.M.M. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 119.009.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SEEH FINANCE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à CH-1205 Genève, 8, boulevard des Philosophes, ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, déclare être seule associée de la société à responsabilité limitée M.M.M. FINANCE, S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 119.009,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 août 2006, publié au Mémorial C du 27 septembre 2006, numéro 1.808.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) à EUR 275.000,- (deux cent soixante-quinze mille Euros) par la création et l'émission de 1.800 (mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existante.

Deuxième résolution

Les 1.800 (mille huit cents) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique, la société SEEH FINANCE INVESTMENTS S.A. et libérée intégralement par apport en espèces.

Le montant de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille Euros) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à EUR 275.000,- (deux cent soixante-quinze mille Euros) représenté par 2.200 (deux mille deux cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (4.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 97, case 4. — Reçu 2.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020847/202/47.

(070014215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Cameron Balloons Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R.C.S. Luxembourg B 31.061.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021142/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Cameron Balloons Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R.C.S. Luxembourg B 31.061.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021143/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06316. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Cameron Balloons Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R.C.S. Luxembourg B 31.061.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021144/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Cameron Balloons Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.
R.C.S. Luxembourg B 31.061.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021145/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Cameron Balloons Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.
R.C.S. Luxembourg B 31.061.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021146/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

MRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 88.570.

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MRO S.A., avec siège social à L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1453 du 8 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 88.570.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raoul Meyers, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Prott, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André, et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Armand Linster et de Madame Myriam Oestreicher de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

3. Révocation de Madame Pascale Junck de ses fonctions d'administrateur de la société.

4. Nomination de nouveaux administrateurs.

5. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

6. Autorisation au conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué.

7. Modification de l'article 11 pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Armand Linster, comptable, demeurant à L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf et de Madame Myriam Oestreicher, employée privée, demeurant à L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf, de leurs fonctions d'administrateurs de la société et de leur donner décharge pleine et entière.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Pascale Junck, employée privée, demeurant à L-8041 Strassen, 43, rue des Romains, de ses fonctions d'administrateur de la société et de lui donner décharge pleine et entière.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs sortants:

a) Monsieur Raoul Meyers, gérant de société, né à Luxembourg, le 15 décembre 1964, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André,

b) Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

c) Monsieur Marc Liesch, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille sept.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, à savoir la société anonyme GILOANNE S.A., ayant son siège social à L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée AAD FIDUCIAIRE S.à r.l., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 89.237, dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille sept.

Sixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué Monsieur Raoul Meyers, prénommé.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article onze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Meyers, B. Bartolovic, A.-L. Mertens-Protz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 74, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007021461/227/85.

(070014980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Steeple Asset S.A., Société Anonyme,

(anc. Steeple Asset Holding S.A.).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.083.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STEEPLE ASSET HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée pour une durée de 99 ans en date du 9 septembre 2004 par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1197 du 24 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier McGaw, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Spaziani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour suivant qui leur a été communiqué au préalable.

1. Modification du Titre I^{ère} Définition et remplacement du texte de ce titre par le texte suivant:

« Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

a) La « Société » signifie: STEEPLE ASSET S.A., constituée conformément aux présents Statuts.

b) La « Loi » signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.

c) Le « Conseil » signifie: le conseil d'administration de la Société.

d) Le « Siège Social » signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.

e) Le « Registre des Actionnaires » signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.

f) « Jour Ouvrable » signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.»

2. Modification de l'article 1^{er} du titre II des Statuts et remplacement du texte de cet article par le texte suivant:

« Il est constitué une société anonyme sous la dénomination STEEPLE ASSET S.A. »

3. Modification de l'article 4 du titre II des Statuts et remplacement du texte de cet article par le texte suivant:

« a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet.

c) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces négociables on non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale) et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voies de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut en outre procéder à l'acquisition et à la mise en valeur de brevets et licences connexes. Elle peut également acquérir toutes marques se rattachant à ses participations.

d) La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

e) La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert ou public.

f) Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs. »

4. Refonte complète des statuts de la Société.

III. Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes avec l'accord du Gérant.

IV. Après délibération les résolutions suivantes sont décidées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'apporter aux Statuts la modification suivante:

Titre I^{er} Définition, le texte de ce titre est remplacé par le texte suivant:

« Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La « Société » signifie: STEEPLE ASSET S.A., constituée conformément aux présents Statuts.
- b) La « Loi » signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.
- c) Le « Conseil » signifie: le conseil d'administration de la Société.
- d) Le « Sièges Social » signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- e) Le « Registre des Actionnaires » signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
- f) « Jour Ouvrable » signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg. »

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'apporter aux Statuts la modification suivante:

Article 1^{er} du titre II: le texte de cet article est remplacé par le texte suivant:

« Il est constitué une société anonyme sous la dénomination STEEPLE ASSET S.A. »

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'apporter aux Statuts la modification suivante:

Article 4 du titre II: le texte de cet article est remplacé par le texte suivant:

- « a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- b) La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet.
- c) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces négociables on non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale) et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voies de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut en outre procéder à l'acquisition et à la mise en valeur de brevets et licences connexes. Elle peut également acquérir toutes marques se rattachant à ses participations.

d) La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

e) La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert ou public.

f) Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.»

Quatrième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide que les Statuts de la Société auront la teneur suivante:

« Titre I^{er} Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La « Société » signifie: STEEPLE ASSET S.A., constituée conformément aux présents Statuts.
- b) La « Loi » signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.
- c) Le « Conseil » signifie: le conseil d'administration de la Société.
- d) Le « Sièges Social » signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- e) Le « Registre des Actionnaires » signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
- f) « Jour Ouvrable » signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Titre II Généralités

Art. 1^{er}. Statut et dénomination. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de STEEPLE ASSET S.A.

Art. 2. Durée.

a) La Société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, prenant cours au jour de signature des présents statuts.

b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, conformément aux dispositions de l'article 23.

Art. 3. Siège social.

a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg.

b) Le Conseil pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.

c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet.

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet.

c) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale) et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voies de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut en outre procéder à l'acquisition et à la mise en valeur de brevets et licences connexes. Elle peut également acquérir toutes marques se rattachant à ses participations.

d) La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

e) La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert ou public.

f) Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

Titre III Capital social

Art. 5. Capital social.

a) Le capital social émis de la Société est fixé à Eur 150.000,- représenté par 75.000 actions d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune.

b) Le capital autorisé de la Société est établi à Eur 1.500.000,-, représenté par 750.000 actions d'une valeur nominale de 2,- EUR chacune.

Art. 6. Variations du capital social.

a) Le Conseil est autorisé et mandaté:

- à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances par émission d'obligations convertibles ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves dans le capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

b) Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au «Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil.

c) A la suite de chaque augmentation de capital réalisée par le Conseil dans le cadre de l'autorisation précitée, le Conseil sera obligé de modifier l'Article 5 des Statuts de manière à refléter l'augmentation intervenue; en outre, le Conseil prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin qu'une telle modification soit constatée et publiée conformément à la Loi.

d) Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

e) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions.

a) Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Toutes les actions nominatives émises par la Société seront mentionnées dans le Registre des Actionnaires, lequel sera conservé au Siège Social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social de la Société.

b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Titre IV Administration et surveillance

Art. 8. Assemblée Générale des actionnaires.

a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 14h30. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil.

c) Le Conseil peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil.

Art. 9. Pouvoirs des Assemblée Générale.

a) L'Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

b) L'Assemblée Générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

c) Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle Assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévus par la Loi pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires.

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

c) Les Résolutions adoptées par une Assemblée Générale d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 11. Avis de convocation.

a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.

b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Art. 12. Administrateurs.

a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

b) Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par résolution des actionnaires.

c) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un administrateur dont la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.

d) Tout administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou conformément aux provisions de l'Article 12.c. ci-dessus, en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas encore venu à expiration, achèvera le mandat de son prédécesseur.

e) Le Conseil peut désigner un Président parmi ses membres.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil.

a) Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.

b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil ou par un administrateur délégué à ces fins par le Conseil.

d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle de n'importe quel administrateur, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 16. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 14. Réunions du Conseil.

a) Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au Siège Social de la Société ou en quel qu'autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.

b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.

c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

d) Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du Conseil.

a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs administrateurs, étant entendu que la signature de chaque administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents.

c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du Conseil. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la Loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Commissaires.

a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans, et sera rémunéré par la Société.

b) Le Commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs.

a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Titres V Données financières

Art. 19. Année sociale L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Situation financière.

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices.

a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI Dissolution et liquidation**Art. 23. Dissolution.**

a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: D. McGaw, I. Pairon, N. Spaziani, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007. REM 2007 45. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021523/5770/309.

(070014602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 23.867.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS ARAUJO ET Cie S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007021158/6446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04406. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Callisto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 77.538.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALLISTO HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg en date du 24 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 84 du 5 février 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77 538.

L'assemblée est présidée par Madame Carol Deltenre, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Madame la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Madame la Présidente met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer LUX AUDIT REVISION S.à r.l. avec siège social au 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Deltenre, C. Godfurnon, A. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007, REM 2007 78. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021550/5770/63.

(070014576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Société de Réalisation et de Construction Immobilières Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 73.198.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

S.R.C.L. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021358/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03524. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Olga Barbadori & Cie, Société en commandite simple.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 105, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 6.412.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2007.

MINIMOD

Signature

Référence de publication: 2007021360/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03507. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

BCG, Business Commercialisation Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.165.

EXTRAIT

Il résulte d'une notification du 7 décembre 2006, adressée à la société

- BCG S.A., BUSINESS COMMERCIALISATION GESTION S.A., 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RC B 87.165

que la société GRAHAM TURNER S.A., enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 51.094, sise à 4-6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, a démissionné de son poste d'administrateur au sein de la société BCG S.A., ceci avec effet au 7 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAHAM TURNER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021150/6839/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.
